

Prévention contre les vols avant vos départs en vacances

« Cette fiche a pour objet d'apporter un éclairage à des questions que chacun peut se poser avant de quitter son domicile. Que ce soit lors d'une absence journalière ou à l'occasion d'un départ en vacances, il est bon en ville comme à la campagne, de prendre certaines précautions afin de mieux protéger sa maison ou appartement. Ce document non exhaustif vous propose quelques indicateurs et conseils relatifs aux cambriolages ».

Un constat de ce qu'il faut savoir sur les cambriolages

Malheureusement, aucun appartement ou maison ne peut être protégé à 100 %. Un cambrioleur expérimenté parviendra toujours à trouver le moyen d'entrer par effraction dans un domicile. L'important est de ne pas tenter les cambrioleurs et de prévoir des dispositifs assez dissuasifs pour que votre logement ne devienne pas une cible potentielle. Outre l'emploi de systèmes électroniques, sachez que les précautions les plus utiles reposent avant tout sur le bon sens. Une grande partie des risques pourra être également évitée si vous êtes assez attentifs au quotidien.

Comme l'indique le schéma ci-contre, la plupart du temps, le cambrioleur pénètre dans l'habitation par l'arrière.

Il agit de préférence pendant l'absence des habitants.

Il est aussi bon de savoir, que le risque de cambriolage est autant élevé l'après-midi que pendant la deuxième partie de la nuit.

C'est pourquoi, il est essentiel en cas de courte ou longue absence, de prendre le maximum de précautions pour mieux faire face à ces types de situations.



Comment vous protéger?

La protection contre le cambriolage repose entre autres sur la combinaison des expériences du passé, de l'architecture de votre terrain et habitation ainsi que des systèmes de protection contre le vol que vous accorderez à votre domicile.

Selon votre environnement local et vos moyens financiers, les mesures ci-dessous pourront s'avérer utiles.

1° Donnez l'impression que l'habitation est occupée:

Il s'agit ici là, d'énoncer un certain nombre de bonnes habitudes qui permettront de rendre votre habitation moins attrayante aux regards des éventuels cambrioleurs.

L'objectif est de donner l'impression d'une présence. Pour cela, vous pouvez par exemple demander à vos voisins ou amis, de contribuer à des heures irrégulières aux actions suivantes :

- Faire ouvrir et fermer les volets pendant la journée,
- Faire vider votre boîte aux lettres,
- Tondre la pelouse,
- Installer un programmeur avec une ou plusieurs lumières d'habitation qui permettront de programmer l'allumage et l'extinction de la lumière à la tombée de la nuit,
- Ou encore, de procéder à tous types d'actions qui pourraient indiquer une présence au sein de votre propriété (vieux vélo ou tuyau d'arrosage déplacés dans votre jardin...).
- ...

2° Protéger votre patrimoine

Le but de la plupart des cambrioleurs est de voler le plus rapidement possible des objets ou des valeurs qui seront aisément négociables en un minimum de temps. Comme l'indiquent les éléments ci-dessous, la mise en sécurité de vos biens peut être durcie en tenant compte des éléments suivants :

- Des statistiques démontrent que les chambres et SDB sont en général des lieux prioritairement explorés par les cambrioleurs,
- Une armoire forte fixée au sol et au mur compliquera la tâche pour accéder aux objets de valeur (bijoux, documents officiels, armes...),
- Pensez à un enregistrement précis des factures, prenez en photo de vos objets de valeur. Etudiez avec votre assureur les contrats les mieux adaptées à vos besoins,
- La mise en place d'une alarme électronique pourra dissuader, voire même mettre rapidement en fuite un cambrioleur.
- ...



3° Pensez au service « Opération Tranquillité Vacances » .

Au cours de l'année, le policier municipal de la commune procède pour ceux qui en ont effectué la demande, à des rondes de vérifications et dissuasion au sein de vos propriétés. La fréquence de ces rondes est bien sûr proportionnelle au nombre de personnes qui en auront effectué la demande. Vous devez pour cela vous inscrire auprès de votre mairie et renseigner la fiche de demande de surveillance (OTV). Il est à noter, que la police nationale est également avertie et contribue de fait, aux actions de prévention.



Lors de votre entretien avec le policier municipal, ce dernier vous indiquera les modalités administratives à suivre et de par son expérience du terrain, saura vous apporter des conseils complémentaires sur le sujet.

4° Cambriolage – un traumatisme à prendre au sérieux

Cependant, le cambriolage de sa propre habitation peut être un moment traumatisant pour la plupart des personnes, qui pourront ressentir des sentiments de viol, de peur et de colère.

Il existe pour cela des services et moyens d'accompagnement que votre mairie pourra vous indiquer, afin de vous aider à mieux surmonter ce type de situation.



Aide mémoire :

Précautions à prendre avant votre départ

- ⇒ Donner l'impression que l'habitation est occupée (Cf : paragraphe 1),
- ⇒ Transmettre vos consignes à une personne de confiance,
- ⇒ Protéger votre patrimoine avec des moyens plus sûrs (Cf : paragraphe 2),
- ⇒ Renseigner et déposer la fiche de demande de surveillance en mairie (Cf : paragraphe 3).



Consignes à suivre par le voisinage



- ⇒ Contribuez aux actions élémentaires de prévention (Cf chapitre 1)
- ⇒ Lorsque vous voyez des véhicules suspects ou des personnes étrangères au voisinage, gardez-les à l'œil et, si nécessaire, avertissez la police.
- ⇒ Ne donnez pas d'indications à des inconnus concernant l'absence d'un voisin ou d'une voisine.


En cas de
soupçon ne pas
prendre de
risques
inconsidérés

Demandez l'intervention du :

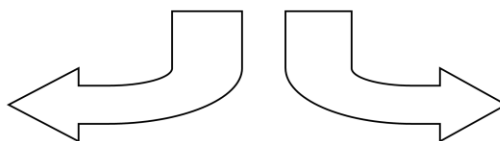




Service
de la police nationale en
composant le :
17




Pensez à informer la
mairie:
05 55 30 20 00
Les WE et jours fériés,
vous serez renvoyé vers le
portable d'astreinte

(1) Informer ou faites prévenir par
les services de police le
propriétaire




Indiquez votre
numéro personnel
.....

(1) Dans de pareilles circonstances, il peut être préférable de laisser le soin aux services de police de prévenir la victime d'un cambriolage

